

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 17/03/23

ID : 031-213104219-20230315-DEL2023\_01\_10-DE

Berger  
Levrault

Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 15 mars 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
09 mars 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
09 mars 2023			

**Étaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN,  
PRADERE, VIOLTON, BESOMBES  
Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE,  
PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. ORTIGOZA  
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents**

Mme MARTY  
M. PIRIOU  
M. GOUSSET

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2023-01-10

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACTED  
SEISME TURQUIE/SYRIE**

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie le 6 Février  
dernier, la commune de Pins-Justaret se mobilise afin de soutenir les familles des victimes du  
séisme ou près de 50 000 personnes ont perdu la vie.

Une subvention exceptionnelle de 1 000 euros en soutien du peuple turc et syrien est proposée au  
vote du conseil Municipal (article 65888)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/03/2023  
Reçu en préfecture le 16/03/2023  
Publié le **A7103123**  
ID: 031-213104219-20230315-DEL2023\_01\_10-DE



Folio 2023-2

A l'unanimité (24 voix pour),

**DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association ACTED pour des interventions en soutien aux peuples tures et syriens affectés par les conséquences du tremblement de terre du 6/02/2023.

**AUTORISE** le maire, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 15 mars 2023  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIERE

